

Image not found or type unknown



droit de passage (enfouissement cable EDF)

Par **Ioanetom**, le **31/10/2010** à **18:45**

Il y 23 ans j'ai acheté une parcelle de terrain sur la propriété des mes parents .De son vivant mon père m'a donné verbalement l'autorisation de passer sur l'angle de son terrain pour que je puisse me raccorder au réseau Edf. A sa mort mon frère à hérité de la parcelle ou passe nos tuyaux et aujourd'hui il nous demande de les enlever car nous n'avons pas de droit de passage écrit.

Quels sont nos droits ?